



LE CRESSIA'QUOI ?

JOURNAL D'INFORMATION – PRINTEMPS 2024



**INVITATION À L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE DU 7 MAI 2024**

Conseil communal 2021 - 2026

HUMAIR David, Syndic
Portable 079 422 11 95

Dicastères
Administration générale, finances et impôts
Information et communication
Aménagement et énergie
Ordre public, militaire

BERSET Jacques, Vice-Syndic
Portable 079 213 15 34

Dicastères
Routes et trafic régional
Constructions
Approvisionnement eau potable et
Service technique des eaux
Gestion des déchets

COLAUTTI Léo
Portable 076 566 12 28

Dicastères
Bâtiments
Technique du bâtiment
CAD
Aménagement et énergie
Sport

GUBLER Mélanie
Portable 076 503 76 97

Dicastères
Enseignement et formation
Culture

MATHYS Beat
Portable 079 606 23 90

Dicastères
Protection des eaux
Correction et endiguement

PURRO Jean-Pierre
Portable 079 590 82 52

Dicastères
Santé
Affaires sociales
Justice
Protection juridique
Cimetière

SAHLI Barbara
Portable 079 751 95 17

Dicastères
Agriculture
Forêts
Chemins AF
Service défense incendie
Protection civile et population

Administration communale
Heures d'ouverture usuelles :

Route Gonzague de Reynold 35, CP 18, 1785 Cressier
☎ 026 674 13 79 ✉ commune@cressier.ch
Mardi 14h00 à 18h00 – Jeudi 14h00 à 17h00
Vendredi 09h45 à 11h45 Période juillet – août, voir page 16

LE MOT DU SYNDIC

Mesdames et Messieurs, chers membres de notre communauté cressiaquoise,

Nous nous trouvons aujourd'hui à un moment charnière de notre histoire, où le contexte géopolitique mondial se révèle à la fois incertain et complexe. Les événements récents sur la scène internationale, marqués par des tensions accrues, des changements politiques et des crises économiques, pourraient aisément ébranler notre sentiment de sécurité et d'appartenance. Cependant, c'est précisément dans des moments comme celui-ci que nous devons puiser dans notre confiance collective et individuelle, dans ce que nous sommes et dans les valeurs qui nous unissent.

La Suisse, riche de son histoire, de sa diversité et de ses traditions, s'est construite sur des principes de liberté, d'égalité et de solidarité. Ces valeurs, qui ont guidé nos pas à travers les siècles, sont aujourd'hui plus pertinentes que jamais. Elles constituent notre boussole dans le brouillard de l'incertitude géopolitique et nous rappellent l'importance de rester unis, de défendre notre modèle de société, et de promouvoir la paix et la coopération internationale.

La confiance dans ce que nous sommes ne signifie pas l'ignorance des défis que nous affrontons, ni la négation des risques qui pèsent sur notre avenir commun. Au contraire, elle implique une reconnaissance lucide de ces défis, couplée à une détermination sans faille à les surmonter ensemble, en s'appuyant sur notre héritage, notre créativité et notre capacité à innover.

Dans le contexte actuel, notre responsabilité en tant que citoyens du monde est double. D'une part, nous devons veiller à préserver et renforcer le tissu social et démocratique de notre nation, en restant vigilants face aux tentatives de division et de polarisation. D'autre part, nous sommes appelés à contribuer, à notre échelle, à la construction d'un ordre mondial plus juste et équilibré, fondé sur le dialogue et le respect mutuel entre les peuples.

Chers concitoyens, la route devant nous est semée d'incertitudes, mais elle est aussi porteuse d'espoir et de possibilités. En puisant dans notre histoire, nos valeurs et notre diversité, nous avons les outils nécessaires pour naviguer avec sagesse et courage dans le paysage géopolitique actuel. Ayons confiance dans notre capacité collective à faire face aux défis, à transformer les obstacles en opportunités, et à bâtir un avenir où la paix, la justice et la solidarité seront les pierres angulaires de notre coexistence.

Le Conseil communal, à son niveau, prend sa tâche à cœur et fait le maximum pour que Cressier reste un village où il fait bon vivre. Des routes sont refaites, le réseau d'eau est étendu, des travaux sont entrepris pour garantir une infrastructure solide, des actions sont prises pour s'affranchir d'une dépendance énergétique. Un nouveau bâtiment de l'édilité vous a été présenté. Les travaux débiteront dans les meilleurs délais.

La période des comptes est là et ceux-ci vous seront présentés à l'Assemblée communale le 7 mai 2024. Cette année encore, nous avons le plaisir de constater des chiffres montrant un bénéfice conséquent. Cela est le fruit d'une gestion rigoureuse, d'une baisse de nos charges et de rentrées exceptionnelles non planifiables. La tenue des comptes, réalisée par Madame Staehlin, est exemplaire, malgré une année 2023 éprouvante, je la remercie pour son travail.

Il est de notre devoir de nous préparer aux défis futurs. Malgré nos résultats positifs actuels, nous observons un plateau dans nos rentrées fiscales, un indicateur qui mérite notre attention et notre action. La réalité est que pour maintenir et améliorer la qualité de nos services, face à

LE MOT DU SYNDIC (SUITE)

des charges croissantes et des besoins évolutifs, il sera nécessaire, comme déjà annoncé auparavant, que nous augmentions les impôts dans les années à venir. Pas demain, mais dans un futur relativement proche.

Pour l'instant, nous devons rester très attentifs à l'évolution de nos dépenses et de nos recettes afin de réagir dans les plus brefs délais, si tel est le besoin. Je compte donc sur vous pour continuer de nous accorder votre confiance et à être prêts à une hausse d'impôts.

Je profite de ce message dans le Cressia'quoi pour aborder un thème récurrent dans le village, les querelles de voisinage. Si ce thème peut sembler anodin à première vue, il reflète en réalité les défis de la cohabitation dans notre tissu social. Ces désaccords, bien que souvent mineurs, ont le potentiel de perturber significativement la tranquillité et l'harmonie de notre vie collective.

Les querelles de voisinage existent depuis aussi longtemps que les communautés elles-mêmes. Elles peuvent surgir pour une multitude de raisons : des nuisances sonores, des différends sur les limites de propriété, l'entretien des espaces communs, ou encore le comportement des animaux domestiques. Si ces conflits sont inévitables, la manière dont nous choisissons de les aborder détermine la qualité de nos relations et, par extension, celle de notre vie en communauté.

Je tiens à souligner un principe fondamental : la responsabilité individuelle et collective dans la gestion de ces querelles. Notre premier réflexe pourrait être de solliciter l'intervention des autorités ou de la justice pour trancher ces différends. Cependant, avant d'en arriver à de telles extrémités, il est essentiel de reconnaître que la plupart de ces conflits peuvent et devraient être résolus entre citoyens responsables, dans un esprit de dialogue et de compréhension mutuelle.

Engager le dialogue est souvent le premier pas vers la résolution d'un conflit. Une conversation ouverte, menée avec respect et empathie, permet non seulement de clarifier les malentendus mais aussi d'explorer des solutions mutuellement bénéfiques. Parfois, simplement faire part de son point de vue et écouter celui de l'autre peut suffire à désamorcer une tension.

Mesdames et Messieurs, les querelles de voisinage, aussi petites soient-elles, testent notre capacité à vivre ensemble de manière respectueuse et harmonieuse. Elles nous rappellent l'importance du dialogue, de la tolérance et de l'empathie dans la construction d'une communauté forte et unie. En tant que citoyens responsables, nous avons tous un rôle à jouer dans la résolution de ces conflits, en privilégiant toujours la voie du dialogue et de la compréhension mutuelle.

Ensemble, renforçons notre engagement envers une coexistence pacifique et constructive, pour le bien-être et l'harmonie de notre communauté.

L'année 2024 est déjà bien entamée. Gardons la Foi dans ce que nous sommes, chacun à notre niveau et ensemble assurons que Cressier reste un village où il fait bon vivre.

Cordiales salutations

David Humair, Syndic

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Cressier sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

Mardi 7 mai 2024
à 20h00 à la halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 bilan
 - 2.4 rapport de gestion – synthèse des indicateurs financiers
 - 2.5 rapport de la commission financière
3. Crédit d'engagement 2024
 - 3.1. projet d'assainissement du Riau (phase 1)
4. Désignation de l'organe de révision (proposition de la Commission financière)
5. Approbation du règlement scolaire
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale ne sera pas lu lors de l'Assemblée.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter peuvent être consultés à l'Administration communale et sur le site internet www.cressier.ch dix jours avant l'Assemblée.

Le Conseil communal

2. Comptes 2023

La commune de Cressier présente pour la deuxième année ses comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH2.

Il est désormais possible de comparer deux années consécutives de comptes. Le budget 2023 également établi sur cette même base comptable permet une vision claire des différences ressortant de la gestion des charges et des produits.

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	994 285.63	-	1 178 146.33
400	Impôts directs, personnes physiques	2 486 142.45	2 454 000.00	2 727 931.35
401	Impôts directs, personnes morales	459 578.80	368 000.00	531 071.25
4021	Impôts fonciers	373 764.40	365 000.00	367 495.70
5 ./ 6	Investissements nets	-168 406.40	-	74 030.85

Commentaire :

Le résultat 2023 est plus que favorable comme l'année précédente et ce malgré la baisse du taux d'imposition. On notera que cet excellent résultat est dû notamment à la bonne gestion des dépenses mais aussi à des rentrées extraordinaires.

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	5 434 194.19
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	4 998 067.57
	Résultat de l'activité d'exploitation	-436 126.62
34	Charges financières	15 894.05
44	Revenus financiers	694 279.90
	Résultat provenant de financement	678 385.85
	Résultat opérationnel	242 259.23
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	752 026.40
	Résultat extraordinaire	752 026.40
39	Imputations internes	58 353.90
49	Imputations internes	58 353.90
	Total imputations internes	-
	Résultat total, compte de résultats	994 285.63

Le budget 2023 prévoyait un excédent de revenu à hauteur de CHF 181'281.00
 Le compte de résultat présente un excédent de CHF 994'285.63 soit une différence de
 CHF 813 003.88
 La différence peut être reconstituée comme suit :

Chapitres	Comptes 2023		Budget 2023		Différence	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	881 528.79	374 882.00	974 275.85	359 555.70	- 92 747.06	15 326.30
1 Ordre public	146 345.05	16 780.20	154 473.10	5 670.00	- 8 128.05	11 110.20
2 Enseignement et formation	1 827 340.30	467 997.95	1 760 845.30	467 999.45	66 495.00	- 1.50
3 Culte, Culture et Loisir	170 092.45	4 147.50	217 452.40	4 436.00	- 47 359.95	- 288.50
4 Santé	469 338.25	223 447.04	513 311.40	5 360.35	- 43 973.15	218 086.69
5 Affaires sociales	458 353.60	15 081.90	465 132.00	1 000.00	- 6 778.40	14 081.90
6 Transport et communication	438 463.35	9 627.40	483 485.65	13 416.40	- 45 022.30	- 3 789.00
7 Protection - Aménagement de l'environnement	700 588.30	596 520.20	714 414.90	606 449.75	- 13 826.60	- 9 929.55
8 Economie	182 039.90	116 446.90	168 573.95	76 296.15	13 465.95	40 150.75
9 Finances et impôts	234 352.15	4 677 796.68	222 550.00	4 315 612.50	11 802.15	362 184.18
	5 508 442.14	6 502 727.77	5 674 514.55	5 855 796.30		
	994 285.63		181 281.75		- 166 072.41	646 931.47

Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	467 872.95
590	Report au bilan des recettes	636 279.35
	Résultat du compte des investissements	-168 406.40

Commentaire :

Le compte des investissements se solde par un excédent de charge de 168'406.40.
La prise en charge des dépenses est passée par le fonds de commune.

Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	154 951.40	-	872 500.00	-	65 554.85	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	17 415.00	-	-	-	11 245.55	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	295 506.55	-	475 600.00	-	165 420.10	-
57 Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5 Total dépenses	467 872.95	-	1 348 100.00	-	242 220.50	-

RECETTES	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	563 786.05	-	-	-	-
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	72 493.30	-	120 000.00	-	168 189.65
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6 Total recettes	-	636 279.35	-	120 000.00	-	168 189.65

CLÔTURE	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	636 279.35	-	-	-	168 189.65	-
690 Report au bilan des dépenses	-	467 872.95	-	-	-	242 220.50

Tableaux générés par le système informatique

Bilan

31.1.2022

31.12.2023

		31.1.2022	31.12.2023
1	ACTIF	30'663'078.58	30'270'437.06
10	Patrimoine financier	5'573'382.38	6'350'301.81
100	Disponibilités et placements à court terme	1'957'037.79	2'489'695.34
101	Créances	1'777'576.44	1'956'876.87
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	332'168.15	397'129.60
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif	25'089'696.20	23'920'135.25
140	Immobilisations corporelles PA	22'083'693.85	21'565'245.95
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'978'882.35	2'295'976.50
2	PASSIF	30'663'078.58	30'270'437.06
20	CAPITAUX DE TIERS	4'421'088.40	3'632'694.35
200	Engagements courants	293'562.55	424'141.55
204	Passifs de régularisation (RG)	154'324.20	48'419.60
206	Engagements financiers à long terme	3'956'421.45	3'160'133.20
208	Provisions à long terme	0.00	0.00
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux de tiers	16'780.20	0.00
29	Capital propre	26'241'990.18	26'637'742.71
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'046'947.45	5'200'440.75
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	6'470'842.70	5'718'816.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	14'724'200.03	15'718'485.66
2990	Résultat annuel	1'178'146.33	994'285.63
2999	Résultat cumulé des années précédentes	13'546'053.70	14'724'200.03

INDICATEURS FINANCIERS MCH2	
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-148.59%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	-673%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	14%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	10%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	11%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-4 988.63
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	18%

Tablette générée par le système informatique

Commentaire et conclusion :

En comparaison à 2022, le taux d'endettement net a diminué comme la dette brute. Divers investissements votés ont débuté et certains projets doivent encore démarrer ce qui a un impact sur les résultats ci-dessus.

Les taux sont bons à très bons et ce grâce à des rentrées extraordinaires qui maintiennent un excédent de revenu confortable pour cette année. Toutefois, l'indicateur du taux d'autofinancement étant de 18%, il est considéré comme moyen.

3. Crédit d'engagement 2024

3.1. projet d'assainissement du Riau - phase 1

En 2019, le Service cantonal de l'Environnement a introduit la zone du Riau (parcelle 2040 et 2041 RF) dans le cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. Il nous a été demandé de procéder à des investigations afin de déterminer les éventuels besoins de surveillance ou d'assainissement des lieux. Pour ce faire, le bureau Aba-Geol a été mandaté et diverses études de sols ont été effectuées. Quatre variantes d'assainissement ont été soumises aux autorités supérieures. Parmi les propositions faites, une d'entre elle a été retenue soit, la mise en place d'un nouveau lit de cours d'eau en béton armé. Cette variante consiste à terrasser une fouille blindée, à trier, à excaver les matériaux, à construire un lit de cours d'eau, à mettre en place une couverture de grave et de terre végétale et à remettre en état le site avec une revitalisation des berges. Estimation des coûts de l'ouvrage CHF 1'300'000.00.

Afin de pouvoir débiter le projet de construction, une première phase doit être mise en œuvre impliquant l'engagement de prestations d'ingénieurs hydrauliques et d'ingénieurs civils ainsi que de géologues et géotechniciens SIPO.

Total frais d'ingénieurs et géologues	CHF	202'500.00	HT
Frais potentiels de forage, analyses, etc...	CHF	35'000.00	HT

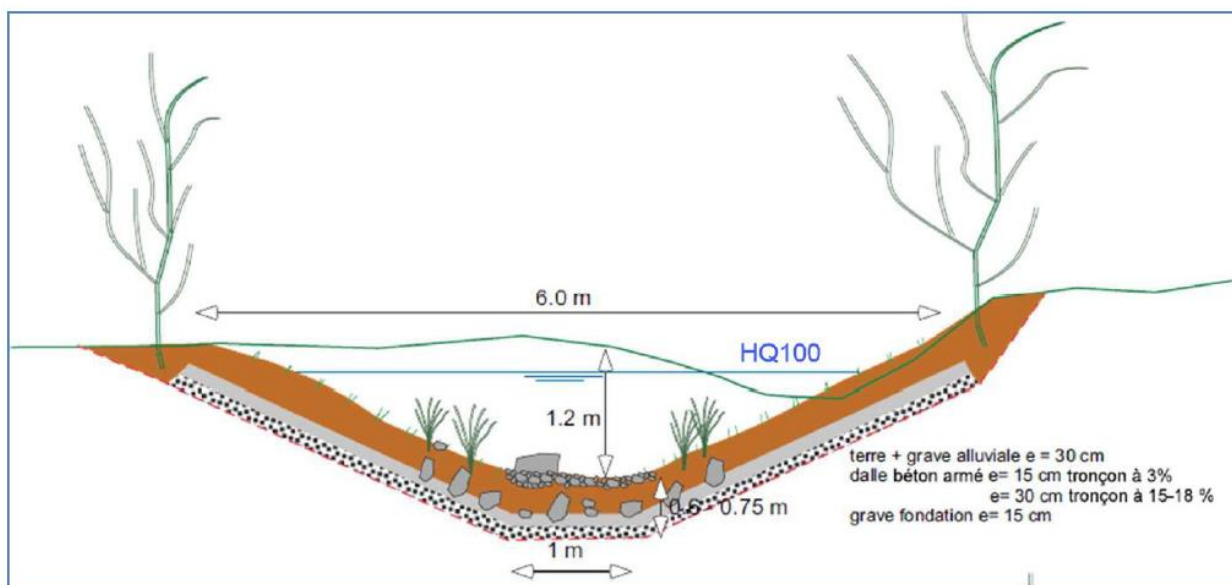
Montant du crédit d'investissement CHF **237'500.00** HT

Amortissement annuel sur 40 ans – 2.5% CHF 5'937.50

Délai de réalisation : 2024-2025

Financement par le fonds de la commune

Ce projet générera des subventions cantonales et fédérales dont les demandes seront soumises.



5. Approbation du règlement scolaire

Lors de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023, une modification de l'art. 2 avait été approuvée. La Direction de la formation et des affaires culturelles a procédé à une révision des textes et a demandé diverses adaptations supplémentaires qui doivent à nouveau être approuvées par les communes membres du Cercle scolaire de Morat.

Ancien règlement		Nouveau règlement	
Préambule (à ajouter)			
		La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6)	
Art. 3 Transports scolaires (art. 17 LS) et art. 10 à 18 (RLS)			
Art. 3 al. 2 Organisation	² Il organise les transports des élèves dans le sens de la loi scolaire, notamment : a) il reconnaît les transports gratuits selon la longueur ou la dangerosité du trajet – mentionnés sur le plan (annexe III); b) il fixe l'horaire et le parcours; c) il détermine les haltes nécessaires en choisissant des endroits exempts de danger; d) il choisit l'entreprise de transport; e) il fait surveiller l'arrivée et le départ des véhicules à l'école; la surveillance exercée par les enseignants ne saurait dépasser 10 minutes après la fin des cours, le temps supplémentaire est rémunéré. f) il veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves.	Art. 3 al. 2 Organisation	² Il organise les transports des élèves dans le sens de la législation scolaire, notamment : a) il reconnaît les transports gratuits selon la longueur ou la dangerosité du trajet – mentionnés sur le plan (annexe III); b) il fixe l'horaire et le parcours; c) il détermine les haltes nécessaires en choisissant des endroits exempts de danger; d) il choisit l'entreprise de transport; e) il veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves. f) il fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école;
Art. 8 Demi-jours de congés hebdomadaires et horaires des classes (art. 20 LS et art. 35 RLS, art. 30 et 31 RLS)			
Art. 8 al. 2 let. e) <i>Classes germanophones</i>	² Les demi-jours de congés hebdomadaires, pour les élèves de langue allemande sont, en plus du mercredi après-midi, les suivants : e) pour les élèves de 1 ^H à 4 ^H en classe multi-âges, des formes d'enseignement spécifiques sont adaptées (art. 21, al. 1, let. c RLS) 1H: le matin : mardi et vendredi ; l'après-midi : lundi, jeudi et vendredi 2H: l'après-midi : mardi, jeudi et vendredi 3H: l'après-midi : mardi et vendredi 4H: l'après-midi : vendredi	Art. 8 al. 1 let. e) <i>Classes germanophones</i>	¹ Les demi-jours de congés hebdomadaires, pour les élèves de langue allemande sont, en plus du mercredi après-midi, les suivants : e) pour les élèves de 1H à 4H en classe multi-âges, des formes d'enseignement spécifiques sont adaptées (art. 21, al. 1, let. c RLS). En plus du mercredi après-midi, ils ont congé les demi-jours suivants 1H: le matin : mardi et vendredi ; l'après-midi : lundi, jeudi et vendredi 2H: l'après-midi : mardi, jeudi et vendredi 3H: l'après-midi : mardi et vendredi 4H: l'après-midi : vendredi
Art. 16 Dispositions finales			
Abrogation du droit en vigueur			
- Règlement scolaire de la commune de Cressier du 6 octobre 2020			

INFORMATIONS COMMUNALES

CARTE JOURNALIÈRE DÉGRIFFÉE COMMUNE

La carte journalière dégriffée Commune est une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des Administrations communales.

Comme avec l'ancienne carte journalière, les personnes peuvent voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.00 (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.00 (sans demi-tarif). La vente est ouverte à chacun sans être limitée aux habitants/es de la commune.

Tarifs :

Classe et segment	Niveau de prix 1 Réservation effectuée entre 6 mois et 10 jours avant le jour du voyage.	Niveau de prix 2 Réservation effectuée entre 9 et 1 jour avant le jour du voyage.
2 ^{ème} classe (avec demi-tarif)	CHF 39.00	CHF 59.00
2 ^{ème} classe (sans demi-tarif)	CHF 52.00	CHF 88.00
1 ^{ère} classe (avec demi-tarif)	CHF 66.00	CHF 99.00
1 ^{ère} classe (sans demi-tarif)	CHF 88.00	CHF 148.00

La disponibilité des cartes dégriffées est indiquée par date de voyage sur le site: <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr>.

Comment procéder pour la réservation ?

- Les réservations sont effectuées uniquement par les Administrations communales.
- Les achats se font en personne directement au guichet du secrétariat, durant les heures d'ouverture exclusivement. Le paiement est fait au comptant (cash); les cartes bancaires ou Twint ne sont pas acceptés.
- Les cartes sont personnalisées (prénom, nom et date de naissance). Elles ne peuvent pas être transmises à des tiers.
- Pour les personnes non-résidentes dans la commune, une pièce d'identité doit être présentée. En cas d'erreur sur l'identité, la carte n'est pas valable.
- Les cartes sont émises en version numérique au format PDF ou QR code.
- A partir de 10 personnes, un billet de groupe offrant une réduction de 30% est conseillé.
- En cas de perte de la carte, une réimpression par la commune est possible.

Attention ! Les cartes ne sont pas remboursables. Dans les cas exceptionnels tels que maladie, accident, décès de la personne ou erreur dans la commande, le remboursement peut être possible sur présentation de preuves (certificat maladie, acte de décès...) et moyennant une franchise de CHF 10.00.

L'Administration communale se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

INFORMATIONS COMMUNALES

SUBVENTION COMMUNALE POUR LES TITRES DE TRANSPORT

Nous rappelons que des subventions sont accordées pour l'achat de titres de transport.

Abonnement demi-tarif (sur présentation de la preuve d'achat) CHF 40.00 par année

Pour les jeunes de 15 à 25 ans :

Abonnement général ou Frimobil CHF 100.00 par année



Un Rail Check doit être retiré auprès de l'Administration communale avant la commande. Le rabais sera accordé sur présentation de ce coupon à un point de vente des TPF.

COUP DE BALAI

L'action a été reconduite cette année le samedi 13 avril 2024.

C'est sous un soleil radieux que plus de 40 personnes sont venues prêter main-forte pour nettoyer le village, les routes ainsi que les forêts.

Comme chaque année, nous avons eu la chance d'être reçus chaleureusement par la société Savencia Fromages & Dairy SA pour le café-croissant. Au terme de la matinée, tous les participants se sont réunis pour partager une bonne raclette de la Fromagerie Schafer.



INFORMATIONS COMMUNALES

INITIATIVE ET REFERENDUM

Il vous est parfois arrivé de participer à une collecte de signatures lors d'une initiative ou référendum ? Sachez que votre signature devra faire l'objet d'une validation par l'Administration communale.



Pour rappel :

- Seules les personnes ayant le droit de vote fédéral peuvent déposer leur signature.
- Seules les personnes domiciliées dans la même commune peuvent regrouper leur signature sur un même document.
- Une seule signature est valable. Prière de ne pas déposer votre signature à plusieurs reprises pour le même objet.
- Merci d'inscrire vos coordonnées de manière lisible.

L'Administration communale vous remercie par avance de votre collaboration.

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 - 2025

Rentrée scolaire	le 22 août 2024
Vacances d'automne	du 14 au 25 octobre 2024
Vacances de Noël	du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025
Vacances de Carnaval	du 3 au 7 mars 2025
Vacances de Pâques	du 18 avril au 2 mai 2025
Pont de l'Ascension	les 29 au 30 mai 2025
Pentecôte	le 9 juin 2025
Fête Dieu	le 19 juin 2025
Fin de l'année scolaire	le 4 juillet 2025



INFORMATIONS COMMUNALES



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

OUI

J'ai déjà mon ID AMICUS.



NON

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.



J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Plus de renseignements sur
www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens



STATISTIQUE DE LA POPULATION**STATISTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	Femmes	Hommes	Total
Habitants :	536	542	1078

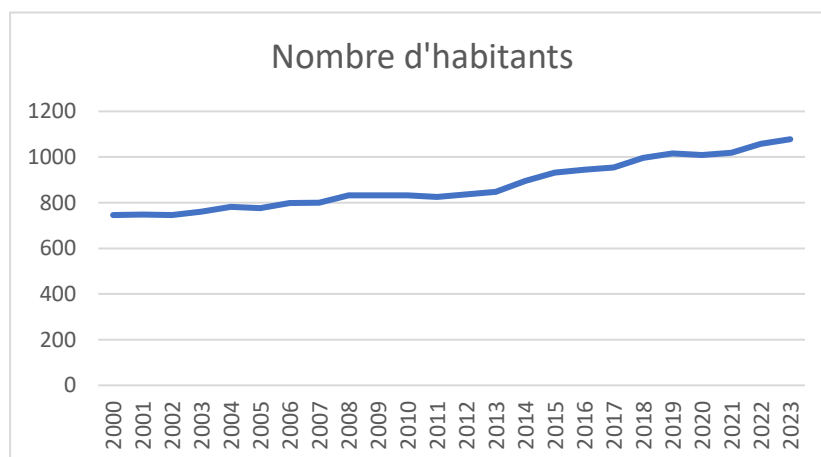
Suisses :	392	381	773
Etrangers :	144	161	305

Moins de 18 ans :	129	111	240
Entre 18 et 64 ans :	335	351	686
65 ans et plus :	72	80	152

Habitants de langue française :	502
Habitants de langue allemande :	335
Habitants de langue étrangère :	241

Naissance en 2023 :	8
Décès en 2023 :	5

Arrivées en 2023 :	89
Départs en 2023 :	69



INFORMATIONS SUR L'EAU POTABLE DU RÉSEAU

Bilan 2023

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, tout fournisseur d'eau (dans le cas présent, la commune de Cressier) qui exploite des infrastructures pour remettre de l'eau potable aux consommateurs, est tenu d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

Consommation

La consommation d'eau moyenne (relevés des compteurs de chaque bâtiments locatifs / villas, sans industrie, ni exploitation interne ou agriculture, etc..) se monte à 126 litres (130.3 litres en 2022) par jour et par personne (*moyenne suisse à 140 litres selon SSIGE*).

Provenance de l'eau

L'eau provient à 99% du puits de Groetschlmy. Température moyenne de 11.1 °C.

Si un manque d'eau ponctuel devait se présenter, la commune de Courgevaux peut nous fournir de l'eau. Dès la fin des travaux CCMM, la possibilité existera également depuis Morat (IBM).

Traitement de l'eau

L'eau est oxygénée à La STAP La Motte avant de passer dans un filtre à sable et un filtre charbon actif (traitement du chlorothalonil). Une installation avec turbidimètre et UV est également en service depuis la fin de l'année 2023.

Surveillance de la qualité

Un programme d'analyses (paramètres, lieu & périodicité) est établi avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) pour chaque année. Les valeurs physico-chimiques, microbiologiques, nitrates, etc. sont mesurées par le laboratoire cantonal (SAAV) et sont à disposition sur le site internet de la commune sous l'onglet « Technique et sécurité » / « Distribution d'eau potable ».

En 2023, 60 échantillons différents ont été analysés par le SAAV. Des germes aérobies mésophiles ont malheureusement été détectés en sortie du filtre à charbon actif (mais sans risque pour la population) ayant engendrés divers travaux de désinfection / rinçage et légère chloration préventive jusqu'à la mise en service du système UV et turbidimètre. Toutes ces interventions ont été effectuées d'entente avec le SAAV.

Les prélèvements dans le réseau de distribution répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau potable.

Paramètres	Valeurs	Remarque
Dureté de l'eau	32.6 degrés français (<i>moyenne</i>)	Eau assez dure / dure
Teneur en nitrate	15 mg/l (<i>moyenne dans le réseau</i>)	Tolérance légale 40 mg/l

Définition SSIGE de la dureté de l'eau :

0 – 7 eau très douce

15 – 25 eau moyennement dure

32 – 42 eau dure

7 – 15 eau douce

25 – 32 eau assez dure

Plus de 42 eau très dure

Personne de contact :

Jacques Berset – 079 213 15 34

ANIMATION AU FOUR À BOIS DE CRESSIER 2024

Animation sur place

Soyez toutes et tous les bienvenus pour façonner les pains et les tresses avec les pâtes que Monika aura pétri au préalable...et passer un moment agréable dans cet endroit magique.

Sans oublier une petite agape + un petit verre...

Petite participation financière pour la marchandise.

Dates : vendredi 7 juin, vendredi 21 juin et vendredi 12 juillet 2024.

Rendez-vous à 13h15 avec votre tablier.

Merci de vous inscrire, n'hésitez pas de nous contacter tél. ou sms.

Monika et Jacques 079 206 95 61

Nouveau : Venez cuire vos pains - tresses - etc...

Nous serons sur place et le four sera prêt pour cuire vos produits (boulangerie) dans le four communal.

Nous serons là pour vous aider à enfourner et à sortir du four vos produits bien croustillants.

N'hésitez pas à venir et partager tous ensemble un moment convivial.

Cette animation est gratuite.

PS : des verres (vides) seront à disposition si vous désirez partager le verre d'amitié pendant que votre pain cuit....

Dates : vendredi 14 juin, vendredi 28 juin et vendredi 19 juillet 2024 à 13h30

Merci de vous inscrire, n'hésitez pas de nous contacter.

Monika et Jacques 079 206 95 61





FRIBOURG-SOLIDAIRE
2003-2023

Sortir de la spirale de l'endettement et accéder à une meilleure alimentation

Bénin



Pont Universel soutient la création et l'organisation de 11 groupements de solidarité de femmes et 8 groupements mixtes. Ces groupes sont composés principalement de femmes issues de diverses familles, qui se rassemblent pour se soutenir mutuellement, identifier les problèmes les plus importants et réaliser de petits projets avec leurs propres ressources

Après 2 ans de dialogues et d'accompagnement, les membres de ces groupements comprennent la nature des pertes de récoltes et du cercle vicieux de l'endettement qui touche la plupart des foyers. Des propositions de solutions aux problèmes de malnutrition ont été émises suite à l'analyse de leur situation de vie.

Les hommes sont aussi maintenant impliqués dans ces questions.

Ensemble, ils ont réalisé des activités agricoles communes : maraîchage, transformation de riz et de karité.

Les autorités traditionnelles locales et la mairie apportent leur soutien aux groupements pour leurs activités.

Particularité et Prochaine étape

Ce projet est un projet non assistantiel basé principalement sur la mobilisation des ressources au sein des Groupements de Solidarité à travers un accompagnement.

Pour les années 2024 à 2026, les membres ont décidé d'une priorité: passer de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie qui permettra de produire une nourriture saine, équilibrée et suffisante pour les familles et les enfants.



Chaque contribution nous permet de renforcer les projets de nos membres

Avec 1 franc par an par habitant, c'est possible



Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement cofinance ce projet

Fribourg-Solidaire, c'est:

Des projets de qualité: chaque projet est analysé par les expert-es de la commission technique selon de stricts critères.

Des résultats tangibles: les rapports financiers et opérationnels de chaque projet sont analysés.

Transparence: Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence.

www.fribourg-solidaire.ch



SAMEDI 4 MAI 2024

**Au Home de Morat
Spitalweg 38
3280 Morat**

À la « salle d'activité » au rez-de-chaussée de l'home.

SESSION DU MATIN EN FRANÇAIS :
8h00 - 12h00

SESSION DE L'APRÈS-MIDI EN ALLEMAND :
13H00 - 17H00

INSCRIPTIONS PAR EMAIL :
www.emergencytraining.ch/cours-inscription
CHF 150.00 par personne

RENSEIGNEMENTS
EMERGENCY TRAINING CENTER
021 731 30 49
info@emergencytraining.ch



FORMATION PREMIERS SECOURS PÉDIATRIQUES pour les parents

APPRENEZ LES GESTES QUI PEUVENT SAUVER!

Nous proposons cette formation d'une durée de 4 heures destinée aux parents, avec des situations pratiques sur la réanimation cardio-respiratoire et les premiers secours pour tous les enfants.

THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Intervenir dans une situation d'urgence
- Insolation
- Brûlures
- Intoxications
- Chutes, fractures et luxations
- Plaies et hémorragies
- Convulsions
- Allergies et problèmes respiratoires
- Etouffement et noyade
- Réanimation cardio-respiratoire



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.

	<p>Ligue fribourgeoise contre le cancer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches • Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching) • Activités d'information et de prévention • Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique <p>026.426.02.90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>Dépistage du cancer Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans • Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans • Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon <p>026 425 54 00 – depistage@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins palliatifs spécialisés • Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave • Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches • Formation de professionnels et de bénévoles <p>026 426 00 00 – voltigo@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>diabètefribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes • Soins spécifiques de pieds de diabétiques • Consultations diététiques • Vente de matériel spécialisé • Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch</p>
	<p>Ligue pulmonaire fribourgeoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires • Permanence 24/7 sans rendez-vous • Instruction, location et vente d'appareils respiratoires • Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage • Formation de professionnels de santé • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch</p>
	<p>CIPRET Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention <p>026 425 54 10 – info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch/</p>

TÉLÉPHONES D'URGENCE

Urgences sanitaires	Ambulances	144
Service du feu		118
Police cantonale		117
REGA		1414
Centre toxicologique	Zürich	145

NUMÉROS IMPORTANTS

Administration communale	1785 Cressier	026 674 13 79
Gendarmerie cantonale	Centre d'intervention Domdidier	026 305 66 70
Poste de proximité	Poste de police de Morat	026 305 90 60
Association sapeur-pompier	3280 Morat	026 672 30 20
Paroisse catholique	1785 Cressier	026 674 30 59
Paroisse réformée	1792 Cordast	078 234 61 77
Office d'état civil du Lac	3280 Morat	026 305 14 17
Garde-chasse et faune	M. Pascal Balmer	079 635 22 66
Ramoneur	M. Cédric Hostettler	026 673 02 88
Justice de Paix du Lac	3280 Morat	026 305 86 60
Aide et soins à domicile	SPITEX See-Lac	026 672 34 00
Services sociaux Lac	3280 Morat	026 550 22 80
Passe-partout		026 672 11 88
Centre de puériculture	3280 Morat	026 670 72 72
ORP Morat	3280 Morat	026 305 96 17
Hôpital Cantonal	1700 Fribourg	026 306 00 00
Hôpital de Meyriez	3280 Meyriez	026 306 70 00
Alcool et Toxicomanie	Centre de prévention	026 322 55 04

Horaire d'été !

L'Administration communale sera fermée

les semaines du 15 au 26 juillet 2024

En dehors de cette période de vacances, l'horaire d'été sera maintenu durant la période juillet-août comme suit :



mardi après-midi de 14h00 à 18h00
et
jeudi après-midi de 14h00 à 17h00

En dehors de ces heures, il est possible de prendre rendez-vous.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et vous souhaitons également de bonnes vacances d'été.

Administration communale

Sommerzeit !

Die Gemeindeverwaltung wird in den Wochen vom

15. bis 26. Juli 2024

geschlossen.

Außerhalb dieser Ferienzeit werden die Sommeröffnungszeiten in der Zeit von Juli bis August wie folgt beibehalten:

Dienstagnachmittag von 14.00 bis 18.00 Uhr
und
Donnerstagnachmittag von 14.00 bis 17.00 Uhr.



Außerhalb dieser Zeiten ist es möglich, einen Termin zu vereinbaren, falls erforderlich.

Für Ihr Verständnis danken wir Ihnen bestens und wünschen Ihnen schöne Sommerferien.

Gemeindeverwaltung